

Procès verbal du Conseil d'Ecole du Mardi 23 janvier 2018

Présents :

Enseignants : Mmes BAPTISTE, BARSACQ, BEAUMANOIR, LEGRAND-CHAMART (directrice), MATHIAS, MONJAL, POUBANNE et SAULNIER. M. CHAMART.

Parents : Mmes LHERIAU CLARTE, DOS SANTOS, RZEPECKI, MALVEAU, TESSIER, HEMOND, JARRY, BERTIN. Mrs OSQUIGUIL, BARDIN, DA SILVA.

Mairie : MrCHANTELOUP, Maire ; MrBOUVIER, Maire adjoint aux affaires scolaires

Excusé : M. SEWERYN, Inspecteur de l'Education Nationale
Mme DESCHAMPS , parente d'élève.

Secrétaires de séance : Mmes HEMOND et MATHIAS

1. Règlement intérieur

➤ Le conseil d'école ne s'était jamais doté d'un règlement intérieur de fonctionnement, précisant les attributions du conseil, et les modalités de délibération en cas de vote. La directrice présente un règlement conforme aux textes officiels, qui est approuvé par la majorité des membres du conseil (figure en annexe du procès verbal).

2. Rythmes scolaires pour la rentrée 2018

➤ Le conseil doit se prononcer sur l'organisation de la semaine qu'il souhaite adopter pour la prochaine rentrée, dans la mesure où le Président de la République, dès son élection, a annoncé la possibilité de déroger à la loi fixant la semaine d'école à 4,5 jours de classe par semaine.

➤ Les membres du conseil débattent de la question et expriment leur point de vue. Voici les principaux échanges.

♦ M. BOUVIER, pour la mairie, donne brièvement les conclusions de l'enquête passée auprès des parents d'élèves des deux écoles. (Les résultats de l'enquête sont visibles sur le site de la mairie).

Pour la maternelle, les parents se sont montrés favorables à une semaine sur 4 jours d'école à 67%. Pour l'élémentaire, les résultats donnaient une courte majorité pour la semaine à 4,5 jours (53%).

M. BOUVIER dit sa crainte que le DASEN n'accepte pas des rythmes différents sur les écoles d'une même commune.

De son côté, il retrace la volonté de la mairie de tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des familles en cas de rythmes différents sur les deux écoles (en faisant les aménagements nécessaires pour que les heures d'entrée et de sortie soient harmonisées, en proposant la garderie gratuite le vendredi après-midi, ou l'ALSH ½ journée le mercredi : ces points seront à travailler.)

♦ Mme BEAUMANOIR questionne la mairie sur ce qui va guider le positionnement du conseil municipal sur ce sujet : le conseil municipal tiendra-t-il compte des votes des conseils d'école ?

M. BOUVIER répond que les membres du conseil se détermineront selon leurs convictions propres.

♦ Mme MALVEAU demande quelle est la tendance sur les autres écoles du département.
Réponse : la majorité des écoles opte pour un retour à 4 jours, en particulier les communes rurales qui n'avaient pas forcément eu la possibilité de mettre en place des activités périscolaires.

♦ Mme DOS SANTOS demande si on resterait sur le même fonctionnement des NAP en semaine à 4,5 jours, et Mme TESSIER s'interroge sur le maintien des NAP à plus long terme, si le fond de soutien de la CAF est supprimé.

Réponse : M CHANTELOUP s'engage sur les deux années scolaires qui viennent à maintenir les NAP gratuites si le choix est fait de rester à 4,5 jours. Il ne peut engager la mairie à plus long terme. Mme LEGRAND ajoute qu'en cas de changements, le conseil d'école peut être amené à s'interroger à nouveau sur une meilleure organisation.

♦ M OSQUIGUIL s'inquiète sur le risque possible de mouvements chez les enseignants, et également de départs/ d'arrivées d'élèves.

Réponse : Ce sont des possibilités, on ne peut pas estimer ou anticiper le nombre d'enseignants ou d'élèves qui quitteraient l'école à cause des rythmes choisis.

♦ M DA SILVA dit sa désapprobation de laisser aux conseils locaux le libre choix sur ce sujet : l'état aurait dû faire le choix d'une organisation pour l'école. Il argumente sur les effets positifs des NAP dans la journée des enfants : le retour aux 4 jours signifierait forcément l'arrêt des NAP. Il s'interroge sur le devenir du travail des animateurs et des ATSEM en cas de suppression de ces activités. Il apprécie que les enfants viennent tous les jours de la semaine à l'école, et conclut en disant qu'il n'a trouvé chez les spécialistes aucun argument en faveur d'une organisation à 4 jours.

➤ Le vote a lieu à bulletin secret. Il y a 22 votants. 21 suffrages exprimés.

13 voix en faveur de 4,5 jours.

8 voix en faveur de 4 jours.

Le conseil d'école se prononce en majorité pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.

3. AVS ULIS

➤ Mme LEGRAND attire l'attention du conseil sur le fait que depuis le 10 janvier 2018, l'ULIS fonctionne sans AVS, le contrat de Mme PETIT étant arrivé à son terme. L'équipe enseignante a rédigé un courrier à destination de la personne chargée du recrutement des AVS. Le courrier est lu aux membres du conseil, qui décide de s'associer à la demande. (courrier en annexe du PV)

Les parents proposent d'agir en interpellant le député, M LABARONNE, sur ce sujet.

4. Questions diverses

➤ Mme HEMOND indique que la date de la fête des écoles va être modifiée en raison d'une autre manifestation sur la commune. La fête des écoles aura lieu le vendredi 22 juin : l'idée est d'en faire un moment très convivial, avec des jeux gratuits, un barbecue, une boum pour les enfants...

➤ M. BOUVIER rappelle que le carnaval aura lieu le 8 avril.

➤ M CHAMART invite les parents à se connecter sur le lien de « la trousse à projet » pour participer au financement de la classe découverte des CM2.

La séance est levée à 19h45.

Signature de la présidente :

Signature des secrétaires :